

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du vendredi 29 avril 2016 à 20 heures
Espace Haute Charente Roumazières Loubert**

Délégués communautaires :

L'an deux mille seize le vingt neuf avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Charente dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Haute Charente, commune de Roumazières-Loubert, sous la présidence de Christian FAUBERT, Président.

Membres présents :

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, GROS Bernadette, POINET Marie-Claude, DELAHAYE Vincent, TAUGOURDEAU Mireille, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, POINT Fabrice, STRACK Patrick, LALAY ETCHEGOYHEN Florence, MORAND Gérard, FOURNIER Michel, RIVAUD Jean-Marie, DUVERGNE Jean-François, MARSAC Jacques, SARAUX Eric (suppléant), DUTEIL Pascal, RAYNAUD Catherine, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, PRESSAC Didier, FAURE Maurice, DUFAUD Jean-Michel, FOUILLEN Marcelle, NOBLE Jacques, SMITH Mick (suppléant), BAUDET Joël, DERRAS Michèle, DUPUY Stéphane (suppléant), GUIMARD Elisabeth, LOISEAU Mickaël, VITEL Denis, RENAUD Christelle, GONDARIZ Christine, SOULAT Pierre.

Absents excusés :

MASDIEU Marie-Agnès, SUDRE Patrick, VINCENT Ingrid, MARTIN Alain, DE RICHEMONT Henri, FERNANDES Sonia, MESNIER Jean Claude, GAILLARD Olivier, MANDON Thierry, TRIMOULINARD Danielle, CHAGNAUD Danielle, LAVAUZELLE Sébastien, DUPIT Jacques.

Membres suppléants présents :

BOUYAT Michel, LEONARD Jean-Pierre, TRICAUD René, BOURNIER Jean-Pierre, AUTHIER Serge, RAYNAUD Christian, COUSSIT Eric, SERGENT Isabelle.

Invités élus présents :

Mme Jeannine DUREPAIRE, Conseillère Départementale
Mme Sandrine PRECIGOUT, Conseillère Départementale

Invités excusés :

Mr Jean-Paul MOSNIER, Sous-préfet
Mr Jérôme LAMBERT, Député
Mr Gérard DESOUHANT, Président Pays Charente Limousine
Mme Dominique DECLERCQ, Comptable

Invités :

Mme Arlette DELAGE, Présidente OTHC

Présents :

Journaliste : Mme Gaëlle PIGNOLET, Le Confolentais ; *Correspondante* : Mme Marie Françoise CORMIER, Charente Libre

Date de la convocation : 22 avril 2016

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR CC 18/03/16
- Approbation Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2015 (Général - SPANC)
- Consultation Maîtrise d'Œuvre PLUi – décision de poursuivre la procédure ou nouvelle consultation à l'échelle des 62 communes (2 CdC)
- Bail commercial et conditions « Petit Camping »
- Transfert et conditions de Verneuil des terrains de la Base Nautique
- Projet de réhabilitation Village de Vacances de Montembœuf – Maîtrise d'ouvrage
- Lancement étude Station carburants autour de Montembœuf
- Décisions modificatives
- Aventure Parc Tarifs 2016
- Questions & Informations diverses

Christian FAUBERT, Président, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir inscrire les points suivants à l'ordre du jour :

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Création poste Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe au 1er juillet 2016
- Mise en œuvre du compte épargne temps
- Démarche de Prévention = Signature contrat de subvention avec la CNRACL
- Maîtrise d'Ouvrage Délégué = Schéma Directeur d'Assainissement
- Acquisition de matériels (Soutien eux communes) : Aérateur avec répartiteur de charge, Sableuse avec vérin de chargement
- Désignation de 2 délégués suppléants « Comité de programmation du GAL »
- Nuits Romanes 2016

Approbation CR CC 18/03/16

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux du dernier conseil, le **Compte Rendu** est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2015 (Général - SPANC)

Guy Cadet, doyen d'âge, soumet les deux comptes au vote de l'assemblée. Approbation à l'unanimité.

Budget Général

- Section de Fonctionnement

Recettes 6 480 629.35 €	Dépenses	6 734 501.38 €	Déficit	253 872.03 €
-------------------------	----------	----------------	---------	--------------

- Section d'investissement

Recettes 3 375 240.77 €	Dépenses	2 351 186.57 €	Excédent	1 024 054.20 €
-------------------------	----------	----------------	----------	----------------

Soit résultat 2015 = 770 182.17 €

Budget SPANC

- Section de Fonctionnement

Recettes 186 694.81 €	Dépenses	168 489.64 €	Excédent	18 205.17 €
-----------------------	----------	--------------	----------	-------------

- Section d'investissement

Recettes 57 311.02 €	Dépenses	48 870.28 €	Excédent	8 440.74 €
----------------------	----------	-------------	----------	------------

Soit résultat 2015 = 26 645.91 €

Consultation Maîtrise d'Œuvre PLUi – décision de poursuivre la procédure ou nouvelle consultation à l'échelle des 62 communes (2 CdC)

Michel COQ expose la situation soumise à la délibération des délégués :

Soit notre collectivité abandonne la procédure et engage une nouvelle consultation avec la CdC du Confolentais,
Soit notre CdC continue la démarche engagée pour la réalisation du PLUi de Haute Charente.

Les communes qui ont une procédure en cours : Massignac, St Claud, Chabanais... font part de leurs inquiétudes, notamment dans la perspective que si les documents ne sont pas réalisés fin 2019, elles risquent de se retrouver au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Par ailleurs Jean-François DUVERGNE fait part de son inquiétude concernant l'extension d'une carrière sur sa commune qui risquerait d'être banalisée si le territoire était soumis à un document d'urbanisme intercommunal.

Michel COQ indique la moyenne de 17 000 € de frais d'études par commune.

Après un large débat, notamment dans la perspective de la fusion prévue de notre collectivité avec le Confolentais, Jean François DUVERGNE demande un vote à bulletin secret. Question : « **Poursuite de la procédure engagée** »

Décision : 34 oui, 10 non. Les 6 plis reçus dans le cadre de la consultation seront ouverts par la commission des marchés. Lors du prochain conseil communautaire les résultats seront communiqués.

Bail commercial « Petit Camping » et conditions transfert de terrain

Ne disposant pas de tous les éléments pour permettre un débat constructif, le Président propose que cette question soit examinée lors d'un prochain conseil en attendant de connaître la possibilité d'une DSP sur un terrain appartenant à la commune de Verneuil.

Projet de réhabilitation Village de Vacances de Montembœuf – Maîtrise d’ouvrage

La commune de Montembœuf possède un village de vacances, construit entre 1980 et 1983 et situé au Nord du centre du village.

11 gîtes forment 3 groupes de bâtiments

1er groupe = 3 gîtes (deux types 2 et un type 1)

2^{ème} groupe = 4 gîtes jumelés (un type 3, deux type 2 et un type 1)

3^{ème} groupe = 4 gîtes jumelés

Des travaux de réhabilitation des gîtes et des extérieurs sont à réaliser.

Notre collectivité peut-elle être Maître d’ouvrage par délégation, le bien doit-il être transféré...

L’assemblée est favorable à la réhabilitation de ce village de vacances, un dossier plus complet sur la maîtrise d’ouvrage sera présenté pour validation lors d’un prochain conseil.

Lancement étude Station carburants autour de Montembœuf

Il est rappelé à l’assemblée que du CC du 23/11/15 le projet de création Station-service Montembœuf a été évoqué

Les élus de Montembœuf ont sollicité notre Communauté pour réétudier la faisabilité de l’implantation d’une station-service sur le secteur de Montembœuf. L’idée retenue est de consulter les pétroliers pour savoir si l’opération est viable économiquement.

L’assemblée a émis un avis favorable pour explorer les possibilités de mise en œuvre de ce projet local.

Jacques MARSAC indique qu’il s’agit de la troisième étude sur le sujet, mais portée cette fois par notre Collectivité.

Le 10 mai prochain aura lieu une rencontre avec les pétroliers.

Le projet devrait se situer le long de la RD13, au niveau de la Belle Etoile.

Décisions modificatives

Avis favorable de l’Assemblée, **une délibération sera prise.**

Aventure Parc Tarifs 2016

Avis favorable de l’Assemblée sur les tarifs présentés ci-dessous.

Les tarifs Entrées (en euros TTC) → TVA 10%

Catégories	Individuels	Réduits*	Groupes	CVL
Pass pitchounes	9	8	7	6
Pass kids et ouistitis	16	15	14	11
Pass juniors	18	17	16	13
Pass ados/adultes	22	20	19	17
Applicable au 02/05/16				16
Pass sensations	40	38	35	32
Applicable au 02/05/16	39	37	34	31
Airbag aventure	5	5	5	4
Saut à l’élastique seul			25	

Tarifs réduits*:

- Familles : à partir de 2 parents + au moins 1 enfant
- – de 18 ans et étudiants (sur présentation d’un justificatif)

Les tarifs Snack (en euros TTC)

→ TVA 10%

Sirop	0.5	Cheese burger	5.5	Salade gésiers	9
Café	1	Saucisses/frites	6	Petit aventurier	8.5
Thé	1.5	Sandwich kébab	6	Grand aventurier	11.5
Chocolat chaud, grand café	2	Sandwich américain	6	Sup.grand aventurier	3.5

Salade verte	2	Assiette kébab	8	Maxi aventurier	15
Barquette de frites	2.5	Steak haché/frites	8	Pique-nique	10
Croque-monsieur	3.5	Salade romaine	8.5	Buffet froid	13
Sandwich jambon fromage	3.5	Salade 4 fromages	8.5	Glaces à la carte	5
Hot dog	3.5	Salade saumon	8.5		

→ **TVA 5,5%**

Eau	1	Crèmes glacées bâton	2.5
Confiseries (kinder, bueno...)	1.5	Boissons fraîches	2
Glaces à l'eau	1.5	Boissons énergisantes	3
Cônes glacées	2		

→ **TVA 20%**

Panaché	2	Verre de vin	2
Bière	2	½ carafe	5
Bière supérieure	2.5	Carafe	10

Avis favorable de l'Assemblée sur :

Horaires d'ouverture en saison basse (week-ends d'avril à juin et septembre, et dernière semaine d'août)

Accueil des clients, en saison basse, de 13h30 à **18h30** au lieu de 18h00 avec les dernières entrées à **16h30** au lieu de 16h.

Les tarifs groupes sont octroyés à partir de 12 personnes au lieu de 15. **Une délibération sera prise.**

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Président rappelle à l'assemblée communautaire que :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Les délibérations validées en 2007 et 2011 ont fixé ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, mais depuis 2011, de nouveaux grades ont été mis en place.

Il est donc de nouveau, nécessaire de déterminer les taux pour ces nouveaux grades accessibles par la voie de l'avancement de grade.

Après transmission du tableau des avancements de grade actualisé, le Comité Technique Paritaire qui a rendu son avis le 08 février 2016.

Le tableau ayant été reçu le 10 mars 2016, il est donc proposé à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans l'établissement comme suit :

CAT.	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
C	Adjoints techniques territoriaux	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe - Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe - Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	- Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe - Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 % 100 % 100 %
C	Adjoints administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe - Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	- Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe - Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 % 100 % 100 %
C	Adjoints territoriaux d'animation	- Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe - Adjoint d'animation territorial de 1 ^{ère} classe - Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	- Adjoint d'animation territorial de 1 ^{ère} classe - Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 % 100 % 100 %
B	Educateurs territoriaux des APS	- Educateur - Educateur principal de 2 ^{ème} classe	- Educateur principal de 2 ^{ème} classe - Educateur principal de 1 ^{ère} classe	100 % 100 %
B	Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur - Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 % 100 %
A	Attachés territoriaux	- Attaché - Attaché principal	- Attaché principal - Directeur	100 % 100 %

Avis favorable de l'Assemblée, **une délibération sera prise.**

Création poste Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe au 1er juillet 2016

Le Président informe l'assemblée que :

- Vu le tableau d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe établi au titre de l'année 2016,
- Vu la proposition d'avancement avec effet au 01 juillet 2016, transmise au Comité Technique Paritaire pour avis
- Vu la délibération n°290416/01 fixant les ratios d'avancement de grade,
- L'agent actuellement nommé sur le grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Le Président après réception de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire fixant les taux de promotion pour les avancements de grade et validation de ces derniers par l'assemblée délibérante, en cette même séance, propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2016.

Avis favorable de l'Assemblée, **une délibération sera prise.**

Mise en œuvre du compte épargne temps

Il est proposé à l'assemblée de mettre en œuvre le compte épargne temps.

Le CET est un droit. La Collectivité ne peut s'opposer à la demande d'un agent même en absence de délibération : Agents bénéficiaires = Agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service

Procédure d'ouverture et alimentation = à la demande de l'agent, Alimenté 1fois /an.

Chaque collectivité peut prévoir, par délibération, que les jours épargnés puissent être en fin d'année à la demande de l'agent : Indemnisés Ou pris en compte au titre du régime de retraite additionnelle (RAFP) qui est une prestation de retraite versée en complément de la retraite de base.

En l'absence d'une telle délibération, les jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés

L'avis du Comité Technique Paritaire a été demandé fin mars dernier

Avis favorable de l'Assemblée, **une délibération sera prise.**

Démarche de Prévention = Signature contrat de subvention avec la CNRACL

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions 2014-2017 du Fonds national de prévention notre Communauté a souhaité engager une démarche de prévention sur le thème « Mutualisation de la prévention des risques professionnels en Haute Charente ». Le Conseil d'Administration de la CNRACL soutient cette démarche et le Fonds national de prévention apporte sa participation financière à hauteur de 66 720 €.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à formaliser ce partenariat par la signature du contrat de subvention au titre d'une démarche de prévention. Avis favorable de l'Assemblée, **une délibération sera prise.**

Maîtrise d’Ouvrage Délégué = Schéma Directeur d’Assainissement

Plusieurs communes ont exprimé le besoin d’être accompagnées pour modifier leur Schéma Directeur d’Assainissement (SDA). Pour mémoire ce Schéma est un document officiel qui définit la politique d’assainissement de la commune sur son territoire et dans le temps. Après réflexion, nous envisageons de proposer 3 types d’accompagnement à ces communes en fonction de leur besoin :

Mise en enquête publique du Schéma Directeur d’Assainissement

Modification du SDA + Mise en enquête publique du SDA modifié

Modification du SDA + Mise en enquête publique du SDA modifié + Travaux

Compte tenu du caractère technique de ces dossiers, les techniciens du SPANC seront affectés à cette mission avec l’appui de CHARENTE EAUX.

Afin de pouvoir proposer cet accompagnement l’assemblée Communautaire est sollicitée pour autoriser le Président à :

- Signer une convention de maîtrise d’ouvrage déléguée avec les communes concernées (*voir liste ci-dessous*)
- Passer les marchés
- Signer les documents nécessaires à l’exécution de cette mission.

Avis favorable de l’Assemblée, **une délibération sera prise.**

COMMUNE	SDA	Besoin accompagnement	Réponse courriel
BEAULIEU SUR SONNETTE	OK	Oui	ok pour révision
BRIGUEUIL	OK	Oui	ok pour révision
CHABANAIS	OK	Non	
CHABRAC	OK	Non	
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	OK	Oui	?
CHASSENON	OK	Non	
CHERVES CHATELARS	OK	Non	
CHIRAC	OK	Oui	?
ETAGNAC	OK	Oui	?
EXIDEUIL SUR VIENNE	OK	Oui	ok pour révision
GENOUILLAC	OK	Oui	ok pour révision
GRAND-MADIEU	OK	Non	
LESGNAC-DURAND	OK	Non	
LE LINDOIS	pas d’enquête	Oui	ok pour enquête
ROUMAZIERES-LOUBERT	OK	oui	enquête par commune
LUSSAC	OK	Non	
MASSIGNAC	OK	Non	?
MAZEROLLES	OK	Non	
MAZIERES	OK	Oui	?
MONTEMBOEUF	OK	Non	
MOUZON	OK	Non	
NIEUIL	OK	Oui	ok pour révision
PARZAC	OK	Non	
LA PERUSE	OK	Non	
LES PINS	OK	Non	
PRESSIGNAC	pas d’enquête	Oui	ok pour révision
ROUSSINES	OK	Oui	ok pour révision
ST-CLAUD	OK	Non	
ST-LAURENT DE CERIS	OK	Oui	?
ST-MARY	OK	Non	
ST-QUENTIN SUR CHARENTE	OK	Non	
SAULGOND	OK	Non	
SAUVAGNAC	pas d’enquête	Oui	ok pour révision
SUAUX	OK	Oui	ok pour révision
SURIS	OK	Non	
VERNEUIL	pas d’enquête	Oui	ok pour enquête
VITRAC SAINT VINCENT	OK	Oui	ok pour révision

Acquisition de matériels (Soutien eux communes) : Aérateur avec répartiteur de charge, Sableuse avec vérin de chargement

Les membres de la commission « Mutualisation des matériels » proposent l’acquisition de matériel : aérateur avec répartiteur de charge et sableuse avec vérin de chargement pour les terrains de sport.

Avis favorable de l’assemblée, **une délibération sera prise.**

Désignation de 2 délégués suppléants « Comité de programmation du GAL »

Sont désignés à l’unanimité Michèle DERRAS et Michel FOURNIER. **Une délibération sera prise.**

Nuits Romanes 2016

Le vocable de « Nuit romane » étant une marque déposée, il ne pourra désormais plus être utilisé. Jean Claude FOURGEAUD fait part de son inquiétude quant au financement de la manifestation sur Chasseneuil cet été, et des engagements qui auraient été pris avec des prestataires. Le Président participe avec les Elus des communes concernées pour « sauver » ces manifestations.

Questions & Informations diverses

Maison de Santé à Chabonais : Arrêt des travaux du fait que plusieurs lots du marché ont été déclarés non valides par les services préfectoraux. Une nouvelle consultation doit être lancée.

Terrains à La Guerlie : Il est envisagé de récupérer des terrains mis à disposition du centre équestre de Christian MORLAS. Terres situées entre le petit camping et le camping des Lacs à Pressignac.

Bail commercial Mr et Mme BOUNY : Le bail se terminant en octobre prochain, il est proposé un renouvellement à condition que notre collectivité puisse récupérer la jouissance de la plage et du local MNS. Un courrier va être adressé aux époux BOUNY, 6 mois avant le terme dudit bail.

Hébergements d'entreprises : Trois bâtiments sur quatre sont loués. « Hébergement d'entreprises » à Chabonais et Roumazières-Loubert.

Fusion des deux CdC : Trois réunions des exécutifs des deux CdC (Confolentais et Haute Charente) se sont déroulées.

Rond-point est de Roumazières-Loubert sur la RN141 : Des études complémentaires ont été demandées par l'Etat sur la présence éventuelle d'amiante. La rampe d'accès de la carrière sera réalisée par TERREAL fin 2016.

Trésoreries du territoire : Fermeture des trésoreries sur le territoire de la Haute-Charente avec projet d'un regroupement sur Roumazières-Loubert. Jean Claude FOURGEAUD indique qu'il va se battre pour conserver celle de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Eolien : Pierre MADIER demande un soutien méthodologique à ses collègues sur la conduite à tenir par rapport à la demande d'un opérateur souhaitant installer un parc éolien. Il s'ensuit un vaste débat, similaire à celui qui s'est déjà tenu à Montemboeuf, sur la consultation et la prise en compte de l'avis des maires par rapport à de tels investissements.

Jean-François DUVERGNE présente sa démission en tant que Président de la commission « énergies renouvelables ».

La constitution d'une commission « Eolien » est proposée. Avis favorable, les membres suivants sont nommés : Pierre MADIER (Parzac), Pierre SOULAT (Vitrac Saint Vincent), Denis VITEL (Saulgond), Catherine RAYNAUD (Lussac), Jean Claude FOURGEAUD (Chasseneuil sur Bonnieure), Joël BAUDET (Saint-Claud), Michel COQ (Mazerolles), Christian FAUBERT (La Péruse), Christelle RENAUD(Verneuil), Guy CADET (Nieuil).

La séance est levée à 23 heures 30